

Paris, le 04.08.05

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
127, rue de Grenelle
75700 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Faut-il rappeler que le droit au logement est un droit fondamental, reconnu dès 1946. Or, vous admettez que la mobilisation gouvernementale reste de nos jours largement insuffisante, notamment en ce qui concerne les mesures d'hébergement pendant les périodes de grand froid. Le plan « Urgence hivernale », mis en place à partir de 2003, comporte 3 niveaux de mobilisation.

Le premier, déclenché automatiquement entre novembre et mars, se traduit par le simple renforcement des équipes mobiles du 115, et l'ouverture de 3000 places d'hébergement.

Le niveau 2, <grand froid> n'est déclenché par des Préfets qu'en cas de températures négatives le jour et comprises entre -5°C et -10°C la nuit. et ne prévoit que la mobilisation de 3500 places supplémentaires, un renforcement des tournées des équipes mobiles, et une cellule de veille nationale. Quant au niveau 3, <froid extrême> qui relève des procédures de plans d'urgence nationaux qui concerne les nuits où la température chute en dessous de -10°C, il a pour unique conséquence l'identification de « sites potentiels » permettant d'abriter le plus grand nombre de personnes.

Ces mesures sont foncièrement irréalistes. Il ne s'agit en effet que d'une mise à l'abri, et non de solutions d'hébergement durable. Cela est révoltant lorsque l'on connaît le nombre de locaux inoccupés. En outre, n'ouvrir les 3500 places supplémentaires qu'en cas de températures inférieures à -5°C. C'est faire preuve d'inconscience : le danger de l'hypothermie guette les sans-abri dès 0°C.

Quand au niveau 3, <froid extrême> qui envisage l'identification de « sites potentiels » permettant d'abriter le plus grand nombre de personnes qu'au dessous de -10C, cela relève de l'irresponsabilité.

Il est nécessaire que le plan « urgence hivernale » tienne compte des réalités du terrain. Ses auteurs ont-ils demandé l'avis des personnes concernées ? ou bien ont-elles partagé leurs conditions de vie ne serait-ce que 24 heures ?

Monsieur le Ministre, la prévention la plus élémentaire consiste à assurer des lits en nombre suffisant dès la mi-septembre. Ce qui met fin une fois pour toutes aux risques mortels de l'hiver encourus par des populations ultra fragilisées.

AIDE Fédération, se fait l'écho des dites populations avec lesquelles nous sommes en contact depuis 20 ans.

Nous osons espérer que vous prendrez les mesures que vous jugerez utiles en la circonstance.

Veillez, agréer Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Pour la Fédération des AIDE
A ; EL HAKKAOUI
Président